CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DE 15 OCTOBRE 2014 – 18h30

PROCES VERBAL

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Absents excusés :
- Mme BREMOND a donné pouvoir à Mme GENTE
- Mme LEMAITRE a donné pouvoir à Mme AZARD
- Mr MOTOT a donné pouvoir à Mr ALLEGRINI
- Mr CHABERT a donné pouvoir à Mme EIDENWEIL
- Mme MANDIN a donné pouvoir à Mr PIGNET

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum est atteint.

Madame le Maire ayant ouvert la séance désigne, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance pris au sein du conseil :

- ❖ Monsieur Claude MARTINELLI étant désigné pour remplir cette fonction à cette séance.

Avant de voter le Procès Verbal du Conseil précédent Madame le Maire précise quelques points :

- Des places nominatives dans le public seront indiquées pour la Presse

Madame le Maire présente Melle Mathilde HENRY, chargée de Communication Culture et annonce la nouvelle embauche de 2 personnes pour le service de la Police Municipale de :

- Mr GUISTO Frédéric Chef de la Police Municipale
- Mr RUSSE Philippe Policier Municipal

Madame REILLE indique une erreur sur le Procès verbal du 28 août, où lors du précédent Conseil elle était représentée par Mr FARRO et non par Mr ARMENICO
Elle indique également ne pas avoir été convoquée à la réunion de la Commission du Développement Économique, Mr MARTINELLI Claude Vice-président de cette Commission confirme et s'excuse de cette erreur. Il indique que le nécessaire a été fait auprès des services administratifs

Monsieur ARMENICO Régis interroge à nouveau sur le statut de Mr Philippe MARTIN (DST).
Mme le Maire relit le résumé du Procès verbal du 28 août et confirme que Mr MARTIN recherche toujours un emploi, avec l'aide du CDG13, et qu'il perçoit toujours son salaire.

Adoption à la Majorité du Procès verbal de la séance du 27 Aout 2014

- 5 abstentions (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)

COPIE

Madame le Maire demande s'il n'y a pas d'objection pour ajouter un 12 ème point à l'ordre du jour concernant une subvention du CG13 pour l'aménagement du rond point « Mille Bouquet »
Monsieur ARMENICO indique qu'il s'abstiendra n'ayant pas eut le temps d'analyser ce point

---

Point N° 1 : Avenant au Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Mme le Maire explique les modifications du Règlement Intérieur du Conseil Municipal et surtout la modification sur l'article 17 suite au débat lors de la séance précédente
Lecture de toutes les modifications des divers articles par Madame le Maire.
M. FARRO précise qu'il est satisfait de la modification apportée à l'article 17 et que l'opposition votera le Règlement intérieur du Conseil Municipal

Vote à l'Unanimité

Point 2 : Indemnité de conseil allouée au comptable des finances publiques

Mme le Maire rappelle que l'indemnité allouée au comptable des finances publique est calculée en application d'un tarif réglementaire
Monsieur PIGNET demande le résultat de ces calculs

- Mme le Maire énumère les sommes allouées aux 3 comptables pour l'année 2014 soit :

600,66 € Brut / 343,23 € Brut / 85,81 € Brut

Vote à l'Unanimité

Point 3 : Avenant à la Convention Cadre Service Commun d'Agglopole Provence

Présentation par Madame le Maire de l'avenant n°1 à la Convention Cadre Service Commun d'Agglopole Provence pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Mr FARRO s'interroge sur la possibilité de relocaliser le traitement des permis de construire par la commune

- Mme le Maire rappelle que la commune a un service urbanisme et une bonne relation de proximité avec Agglopole (une seule commune est indépendante Vernègues). Le transfert total à la commune ne serait pas judicieux. Agglopole Provence apporte une bonne compétence technique pour traiter les dossiers et les éventuels litiges liés à l'urbanisme.

Mr FARRO demande d'analyser l'opportunité de ce transfert.

- Mr BRUCHET apporte des précisions sur le rôle technique du service urbanisme d'Agglopole Provence et de la proximité établie avec la permanence de Mr SOURDON, Conseiller en Urbanisme, et de Mr BEAU, Architecte du CAUE.

Mr FARRO s'interroge sur l'éventuelle interruption de la mission de Mr SOURDON

- Madame le Maire, surprise de cette remarque, confirme la continuité de la collaboration de Mr SOURDON avec la commune de Mallemort

Vote à la Majorité

- 5 abstentions : (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)

COPIE

Point 4 : Approbation d'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

Mr Michel MARTIN explique qu'en application des directives européennes transposées en France, les marchés de fournitures de gaz naturel sont intégralement ouverts à la concurrence. A partir de 2015 les tarifs réglementés de vente disparaissent. Le SMED 13 propose un groupement de commandes pour bénéficier des meilleurs prix et services du marché du gaz naturel.

Mr FARRO apporte la remarque suivante : Agglopole Provence a pris la délégation du service public « Eaux & Assainissement » entrainant une importante augmentation des prix.
Est ce raisonnable de faire la même démarche avec la commune ? Quelle est la durée de l'engagement de la commune ?

- Mr MARTIN précise que cette démarche est différente, il ne s'agit pas de perdre une compétence au profit du SMED mais bien de mutualiser les commandes de gaz avec toutes les communes adhérentes au SMED afin de négocier au mieux les prix. Les marchés publics ont une durée de 3 ans au delà la commune peut se désengager
- Mme le Maire précise que la commune à tout à gagner à mutualiser. Actuellement seul le nouveau gymnase à une énergie gaz, c'est un petit marché, se regrouper permettra d'avoir la garantie d'un meilleur prix.

Vote à la Majorité
- 5 abstentions : (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)

Point 5 : Convention de servitude tréfonds avec Agglopole Provence

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Mallemort, Agglopole Provence souhaite réaliser des travaux pour gérer et canaliser les eaux pluviales. Une convention de servitude tréfonds doit être signée, il est précisé que les travaux et les frais d'acte seront à la charge d'Agglopole Provence
Mme EIDENWEIL demande si les frais d'entretien seront également à leur charge.
- Mr MARTIN confirme qu'Agglopole Provence assurera les frais d'entretien

Votre à l'Unanimité.

Point 6 : Avenant au marché attribué aux entreprises « Braja Vesigne » & « Bas Montel » pour l'aménagement de la liaison entre le chemin de Salon et la Rue Pablo Picasso

Les travaux de la liaison entre le Chemin de Salon et la Rue Pablo Picasso, voté par l'ancienne équipe, ont nécessité des aménagements supplémentaires, pour un montant de **27 496,90€**
Mr FARRO relève que les travaux ont déjà été réalisés
- Mr MARTIN précise que des aménagements ont été complétés ceci dans un souci de confort des riverains afin d'éviter des travaux qui s'éternisent.
- Mme le Maire précise qu'à l'avenir une plus grande vigilance sera apportée aux futurs dossiers

Vote à la Majorité
- 5 abstentions (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)

Précision : Mme EIDENWEIL souhaiterait que les réseaux soient tous enterrés en même temps.
- Mr MARTIN confirme que cela est le cas pour ce chantier et que les riverains sont satisfaits.

COPIE

Point 7 : Subvention exceptionnelle à l'association « Solidarité Paysans »

L'association « Solidarité Paysans » intervient auprès des agriculteurs en difficultés. Cette année l'association fête ses 20 années d'entraide. Une subvention exceptionnelle de 1 000€ est attribuée à « Solidarité Paysans »

Mme REILLE demande des précisions sur cette association, son action auprès des familles.

- Mr RICARD explique que « Solidarité Paysan » joue un rôle de négociateur dans l'intérêt de l'agriculteur, un rôle de médiateur dans les démarches administratives (Procédure judiciaire..). C'est un accompagnement humain et technique qui est proposé pour répondre aux situations de crises auxquelles font face les exploitations agricoles dont des familles Mallemortaises.

Vote à l'Unanimité.

Point 8 : École de Musique-Dessin-Théâtre 2013/2014

Mr BRUCHET demande qu'une aide financière soit attribuée aux enfants fréquentant l'école de Musique, Théâtre ou Dessin pour l'année scolaire 2013/2014

Mr FARRO demande le montant du budget alloué l'année dernière et pourquoi ne pas inclure cela dans une régie municipale

- Le budget 2012/2013 était de 11 199,08 € alloué aux familles et non à l'association
- L'association de l'école de Musique dispose de nombreux salariés qui représentent une charge importante. Imputer ces dépenses de fonctionnement sur une régie communale alourdirait le budget de la commune. Ceci n'est pas une volonté de l'équipe municipale.

Mr PIGNET demande combien paie un enfant à l'école de musique et pourquoi cette aide n'est pas généralisée à d'autres associations

- Mr BRUCHET informe qu'un enfant paie 360€/an et que cette aide permet de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre

Elle est spécifiquement adressée aux familles Mallemortaises dont les enfants pratiquent une activité culturelle.

Vote à la Majorité

- 5 abstentions (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)
- 2 élus membres de l'association ne prennent pas part au vote (Mr BRUCHET, Président de l'association et Mme ANDREIS, salariée de l'association)

Point 9 : Désignation d'un représentant titulaire au sein Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges

Mme le Maire informe qu'afin d'assurer une représentation équitable des 17 communes au sein de la Commission Locale d'Évaluation de Transferts des Charges il est demandé au Conseil Municipal de désigner Mme GENTE comme représentante titulaire

Vote à l'Unanimité.

Point 10 : Modification des Tarifs des Régies Communales

Mr LAQUAY précise que la mise en régie nécessite une définition précise des tarifs ceci afin de garantir toute transparence dans le cadre des régies communales (Régie Culture / Régie Comité Fêtes / Régie Droit de place-forains / Régie Voyages et sorties scolaires).

En abordant les différents tarifs

- Mme le Maire précise que pour la Régie Voyages & Sorties Scolaires la commune participe à 100% sur le coût du transport et à 50% pour les frais d'hébergement et les activités.
-

Monsieur FARRO demande si la tarification de la location de la salle du « Vergon » est définie.

- Le tarif de la salle du « Vergon » a été voté lors du Conseil Municipal du 30 Avril 2014

Vote à l'Unanimité

Point 11 : Subvention exceptionnelle participation « Challenge 4 L Trophy 2015 »

Mr BRONDOLIN présente le dossier de demande de subvention d'un équipage Mallemortais au raid humanitaire « 4 L Trophy 2015 »
Monsieur FARRO indique qu'il a pris des renseignements sur la société organisatrice dont il doute de la neutralité financière. De plus il considère que cette manifestation relève d'une expérience peu écologique (abandon des véhicules, voiture polluante).

- Mme le Maire rappelle que cette initiative de recherche de sponsors est faite par 2 jeunes Mallemortais qui souhaitent faire participer le Collège « Colline Durance » au suivi de leur aventure. Nous souhaitons par cette aide encourager l'action humanitaire et l'événement sportif de ce challenge.

Mr PIGNET demande si le logo de la commune sera présent sur la voiture.

- Mme le Maire souhaite que le logo de la commune soit visible sur le véhicule comme tout sponsor et précise qu'à aujourd'hui, l'équipage à collecter la moitié des fonds nécessaire à la réalisation de ce projet. Le versement d'une subvention de 500€ sera attribuée sous réserve de la réalisation du projet.

Vote à la Majorité

- 5 contre (Mrs FARRO _ ARMENICO _ FERREINT & Mmes REILLE _ ANDREIS)

Mme EIDENWEIL souligne les tensions présentes actuellement dans ce pays

Point 12 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financements par subvention

Mr MARTIN informe qu'un dossier d'aménagement d'un giratoire a été déposé par la commune auprès du le Département qui a décidé de transférer de manière temporaire sa qualité de maître d'ouvrage à la commune pour la réalisation des travaux au giratoire « Mille Bouquet »

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 68 419.78 € HT soit :

- Pour le Département : 54 735.82 € HT
- Pour la Commune : 13 683.96 € HT

Il est précisé que ce dossier sera soumis à un Marché d'Appel d'Offres et que les subventions seront en adéquation avec le coût réel.

Mr FERREINT demande quand le rond point de « Douneau » sera aménagé.

- Mme le Maire précise qu'une démarche a été engagée auprès du CG13, le dossier est en cours de traitement

Mme REILLE demande s'il est envisagé d'installé un éclairage au rond point de « Mille Bouquet ».

- Mr MARTIN informe qu'il s'agit d'une route départementale celle-ci relève de la compétence du Conseil Général qui n'est pas favorable à l'éclairage des ronds points.

Vote à l'Unanimité.

Questions Diverses : Dans le cadre de la délégation de Madame le Maire

Acquisition foncière de terre agricole :

La SAFER émets un droit de préemption sur des terrains agricoles après demande d'enquête de la Commune
La Mairie propose d'acheter avant le 13 /11/2014 un terrain agricole avec un petit cabanon 10.500 € et une terre jouxtant la première propriété pour un montant de 20.700 €.
Mr FERREINT précise que ces terres seront louées ou revendues à des agriculteurs.

Marchés Publics :

Suite à la réunion de la Commission d'Appel Offres du 06 octobre, il est rappelé que les Marchés Publics suivants sont en cours d'analyse:

- Informatique,
- Maitrise d'œuvre du Chemin de Salon
- Aménagement des petits chemins
- Produits d'entretiens

Restructuration des services de la Poste :

Mme le Maire a reçu un courrier l'alertant sur la diminution des horaires de service du bureau de poste pendant la période estivale.
Echange de courrier entre la poste et la Mairie pour demander le maintien du service.

Logement sociaux :

Mme le Maire informe que la commune est en carence de logements sociaux. Suite à une convocation du Sous-préfet, Mme le Maire, l'Adjoint à l'urbanisme et les services d'Agglopole Provence ont justifié le travail réalisé et les projets en cours lors de leur entretien du 11 septembre 2014.
L'Union des Maires soutient notre démarche afin de défendre la commune.
Nous travaillons à l'amélioration de l'habitat et à la création de nouveaux logements sociaux

Information Chambre Commerce Industrie :

Annulation de la réunion de l'Accessibilité par la CCI prévue le 20/10/2014 en raison du report de la loi

Fêtes & Cérémonies :

- 14 Décembre rappel du traditionnel repas de noël des Anciens + colis.
- 01 et 11 Novembre rappel des Commémorations

Information sur le vandalisme du monument aux morts la nuit du 04 octobre 2014
Madame le Maire lit le communiqué de presse qu'elle a préparé

Nouvelle prise de Commandement :

Information de la nomination du nouveau Commandant de la Gendarmerie de Mallemort, Mr BOUGUIER, suite au départ en retraite de Mr DUSSURGET

COPIE

Questions Orales :

❖ Mr ARMENICO propose le changement du monument aux morts vers le bas du village.

- Mme le Maire souligne qu'elle est déjà informée de cette requête qui sera évoquée avec les différents acteurs (élus, présidents d'associations patriotiques Mallemortaises.)

❖ Mme ANDREIS aborde le problème des pigeons en centre village (pigeons malades).

- Il est répondu que nous avons conscience de cette urgence et que nous avons déjà fait des démarches pour traiter ce problème. Des sociétés ont été consultées et nous allons travailler afin d'apporter des solutions à court, moyen et long terme à cette nuisance.

❖ Mme ANDREIS annonce que la soirée du patrimoine prévue le 08 novembre (S Fêtes) est annulée et demande son report au 1er samedi de février 2015 (carnaval, repas dansant…)

❖ Mr PIGNET s'interroge sur la journée de grève dans les écoles et l'information du jour au lendemain des enseignants grévistes.

- Il est précisé que cet appel à la grève était au niveau national. Il concernait certaines corporations et certains syndicats. Nous n'avons eu aucun retour de l'IEN sur les enseignants grévistes et c'est seulement lorsque nous avons eu connaissance du nombre des agents techniques grévistes dans les écoles que nous avons pu informer les familles.

Le jeudi 16 octobre 2014 la cantine et les TAP n'ont pas pu se maintenir sur les écoles Joliot, Espelido, Claudel en raison du nombre important de grévistes. Dans ce cas le service minimum ne s'applique pas.

❖ Mr FARRO indique que d'autre commune ont prévenu bien à l'avance.

- Mme le Maire informe que les employés ont confirmé tardivement leur participation à cette grève et que dès le Mardi, l'affichage d'information avait lieu

❖ Mr FARRO indique avoir eu rumeur de la fermeture de la coopérative agricole .Il demande que soit préparée une motion de soutien

- Mme le Maire dit n'avoir aucune information à ce jour, concernant cette éventuelle fermeture mais se renseignera

❖ Mme EIDENWEIL remarque que le dossier de la numérotation des rues prend beaucoup de retard.

- Mr MARTIN indique que le dossier va être revu rapidement afin de finaliser cette démarche.

❖ Mr PIGNET interroge sur l'évolution de la mise en place de la métropole ?

- Mme le Maire précise que les Maires sont fortement opposés à cette mise en place, et qu'ils se mobilisent, se concertent afin de défendre aux mieux leurs prérogatives.

La Métropole reste une question essentielle qui nous préoccupe, il reste de grandes interrogations et peu de réponses.

Prochain Conseil Municipal Mercredi 03 Décembre 2014

La séance est levée 20h35

COPIE